

AU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 20 Février 2014

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

1) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2013

Dépenses : 1 549,91 €

Recettes : 1 540,00 €

d'où un déficit de fonctionnement de 9,91 €

2) Vote du Budget primitif 2014

Equilibre en recettes et dépenses à 1910 €

SERVICE ASSAINISSEMENT

1) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2013

Excédent d'exploitation de 46 104,11 €

(Recettes 69 468,80 € - Dépenses 23 364,69 €)

Déficit d'investissement de 26 603,40 €

(Recettes 10 053,00 € - Dépenses 36 656,40 €)

d'où un excédent global de clôture de 19 500,71 €

2) Vote du Budget Primitif 2014

Equilibre en recettes et dépenses à la somme de :

- 69 604 € pour la section d'exploitation

- 50 797 € pour la section d'investissement

COMMUNE

1) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2013

Excédent de fonctionnement de 54 584,06 €

(Recettes 324 146,23 € - Dépenses 269 562,17 €)

Excédent d'investissement de 26 919,27 €

(Recettes 76 927,14 € - Dépenses 50 007,87 €)

d'où un excédent global de clôture de 81 503,33 €

2) Vote du Budget Primitif 2014

Equilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 329 279 € pour la section de fonctionnement**
- 147 362 € pour la section d'investissement**

Les principales dépenses d'investissement sont :

- le remboursement du capital de la dette**
- les travaux de sécurité dans le bourg**
- la restauration des vitraux de l'église**
- l'éclairage public rue Alexandre Hubert**

MODIFICATION DE LA DUREE DE TRAVAIL DE MME GAUTHIER, CANTINIERE, A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Nicole VOISIN, secrétaire de mairie, avait pour missions entre autres la gestion de la cantine scolaire à raison d'une heure de travail hebdomadaire.

Or, Madame VOISIN, faisant valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Mars prochain, il convient de confier cette tâche à une autre personne.

Madame Véronique GAUTHIER, cantinière, régisseur suppléant de la cantine, est volontaire à la reprise du travail de Mme VOISIN.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconsidérer son temps de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter d'une heure hebdomadaire le temps de travail de Mme GAUTHIER ; il passe de 24 h 30 à 25 h 30 mn / semaine à partir du 1^{er} Mars 2014.

ELECTIONS MUNICIPALES

Le Conseil fixe les tours de garde pour les prochaines élections municipales des 23 et 30 mars.
